

A.M., 2016

Arrêté numéro AM 2016-004 de la ministre responsable du Travail en date du 21 novembre 2016

CONCERNANT la nomination des membres du Comité consultatif des partenaires

LA MINISTRE RESPONSABLE DU TRAVAIL,

VU l'article 95.1 de la Loi sur l'équité salariale (chapitre E-12.001) prévoyant la formation du Comité consultatif des partenaires par le ministre du Travail;

VU le deuxième alinéa de cet article prévoyant que le comité est formé d'un nombre égal de représentants des employeurs et des salariés, dont au moins deux représentent les salariés syndiqués et deux autres les salariés non syndiqués, nommés après consultation des organismes que le ministre considère représentatifs des employeurs et des salariés;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif des partenaires a été formé et que les règles de fonctionnement qui lui sont applicables ont été fixées par l'arrêté AM 2009-001 du ministre du Travail ayant pris effet le 23 juin 2009;

CONSIDÉRANT que ces règles de fonctionnement prévoient notamment que le mandat des membres du comité est d'une durée de trois ans et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à leur remplacement;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du comité est expiré et qu'il y a lieu de les remplacer ou de les nommer de nouveau;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la loi ont été effectuées.

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Sont nommées membres du Comité consultatif des partenaires représentant les employeurs, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, les personnes suivantes :

— madame Louise Béchamp, avocate associée, Fasken Martineau DuMoulin;

— madame Chantale Boisvert, chef d'équipe, ressources aux entreprises, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), en remplacement de madame Julie Ferron;

— madame Françoise Pâquet, directrice des relations gouvernementales, Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), en remplacement de monsieur Léopold Turgeon;

— madame Denise Perron, présidente, Groupe AEQUITAS;

— madame Marianne Plamondon, avocate associée, Norton Rose Fulbright.

Sont nommées membres du Comité consultatif des partenaires représentant les salariés non syndiqués, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, les personnes suivantes :

— madame Marie-Thérèse Chicha, professeure titulaire, École des relations industrielles, Université de Montréal;

— madame Hélène Lee-Gosselin, professeure titulaire, Département de management de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval, titulaire de la Chaire ClaireBonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés, en remplacement de madame Danielle Hébert.

Sont nommées membres du Comité consultatif des partenaires représentant les salariés syndiqués, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, les personnes suivantes :

— madame Sophie Fontaine-Bégin, conseillère syndicale, Service des relations de travail, Module avantages sociaux, Confédération des syndicats nationaux (CSN), en remplacement de madame Judith Carroll;

— madame Carole Gingras, directrice, Service de la condition féminine, Fédération des travailleuses et des travailleuses du Québec (FTQ);

— madame Karen Harnois, conseillère à l'équité salariale et à l'évaluation des emplois, Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Québec, le 21 novembre 2016

La ministre responsable du Travail,
DOMINIQUE VIEN

65806